

La signature du Président de l'AS ou de son mandataire atteste que le licencié répond à la définition de sportif universitaire tel que défini par le règlement de la Fédération, que le licencié a attesté avoir renseigné le questionnaire de santé et si nécessaire présenté un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport de compétition (pour les disciplines à contraintes ou lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical). La signature atteste par ailleurs que le licencié arbitre ou dirigeant a été informé de sa soumission au contrôle d'honorabilité. Votre association sportive doit vous informer sur les garanties IA, RC et assistance relative à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques associées à votre licence. Si votre association a opté pour le contrat AIAC-MAIF proposé par la FF Sport U, vous pouvez consulter le montant des garanties de base et souscrire une option complémentaire sur le site www.sport-u.com























**LICENCE SPORTIVE (2024 · 2025** Etudiant



**PHOTO** 

Sport principal: Tennis de table

Activités non à risque : Multisports

Signature du Président de l'AS

Activités à risque :

Aucune



Signature du titulaire

Blispori

THEO PELLIZZARI

**CESI Nancy** Vandœuvre

N° F.F. Sport U: OF00036583